

Que faire pour sauver nos pensions à long terme?

Carlo Thelen, chef économiste de la Chambre de commerce

La réforme du système d'assurance pension fait couler beaucoup d'encre. Dans un avis commun critique, les deux chambres professionnelles patronales (la Chambre de commerce et la Chambre des métiers) lancent un appel fort aux autorités publiques à revoir leur copie.

De nombreuses autres organisations, mais également l'homme de la rue et beaucoup de personnalités de la société civile, se font des soucis quant à la survie de notre système de pensions, basé sur un schéma pyramidal qui nécessite toujours plus de nouveaux cotisants pour financer toujours plus de prestations (conséquence logique de l'évolution démographique et du vieillissement de la population).

Tout d'abord, le caractère technique et peu incisif des mesures proposées pour soutenir durablement le financement du régime de retraites est à déplorer.

Les ajustements prévus par la réforme ne permettront ni d'assurer un équilibre du régime d'assurance pension, ni de poser les fondements d'un contrat intergénérationnel équitable, mais – au contraire – grèveront davantage encore le budget de l'Etat, tout en détériorant la compétitivité de l'économie (par une hausse des cotisations sociales à charge des entreprises).

Et ce malgré des projections pour le moins optimistes puisque reposant sur l'hypothèse d'une croissance annuelle de 3% durant les cinquante prochaines années, ce qui équivaut à un quadruplement du PIB sur cette période.

Les mesures proposées ne permettront donc pas de rectifier le tir.

Que les autorités devraient-elles faire afin d'assurer le développement durable de notre régime de pensions?

Schéma de Ponzi

Tout d'abord, il faut veiller au maintien dans l'emploi des salariés âgés.

Il n'est pas possible de financer à long terme notre régime de pensions si l'augmentation de l'espé-

rance de vie n'est pas dûment intégrée dans la durée des carrières nécessaire à l'ouverture du droit à la pension.

Ensuite, il est nécessaire de sauvegarder la cohésion sociale et la finalité sociale du régime.

L'abrogation de l'allocation de fin d'année ne devrait pas être remise aux calendes grecques, mais devrait être réalisée dès 2013.

La sauvegarde de la finalité sociale devrait se faire par ailleurs par la diminution du plafond cotisable et, corrélativement, du montant maximal de la pension.

Est-il socialement justifiable qu'une pension financée par la solidarité collective puisse s'élever à près de 7.500 euros par mois pour des personnes ayant perçu des salaires élevés durant leur carrière et se trouvant ainsi dans une situation financière qui leur permet de se constituer une retraite confortable par d'autres moyens?

Que ce soit un ménage, une entreprise, ou la Sécurité sociale, aucun agent économique ne peut durablement dépenser plus qu'il n'engrange de moyens financiers.

Ainsi, il importe que les prestations du régime soient déterminées en fonction des ressources disponibles, et ce à travers l'introduction de coefficients de durabilité de la longévité.

En quatrième lieu, il importe de limiter la progression des dépenses

par des mesures plus incisives; ce qui passe notamment à travers la suppression du mécanisme de réajustement et par une accélération du calendrier de mise en œuvre des ajustements proposés par le projet de loi.

En dernier lieu, la sauvegarde de la compétitivité de l'économie est la condition sine qua non du maintien de prestations généreuses.

Toute hausse du taux des cotisations serait de nature à affecter gravement la compétitivité des entreprises, l'évolution des finances publiques et le pouvoir d'achat. Il en résulterait un cercle vicieux qui réduirait la croissance et qui accélérerait ainsi le caractère déficitaire du système.

A travers ces mesures, il ne s'agit pas de démanteler notre régime d'assurance pension. Il s'agit, toutefois, d'être réaliste et de proposer un système juste, équitable et finançable à long terme.

Le premier pilier de l'assurance pension devrait garantir à tout un chacun de percevoir une retraite décente lui permettant de vivre dans la dignité, ni plus ni moins. L'équité intergénérationnelle nous impose de faire participer tout le monde à la réforme, y compris les retraités.

Le bon sens nous impose de revenir, en partie tout au moins, sur les excès du passé.



Photo: Fabrizio Pizzolante

Carlo Thelen

Les nombreux cotisants d'aujourd'hui deviendront de toute évidence les nombreux pensionnés de demain, et il faudrait ainsi doubler la population active tous les trente à quarante ans pour pouvoir continuer à payer les pensions des retraités, puis celles de la génération suivante – un scénario absurde qui n'est, ni plus ni moins, que la concrétisation d'une chaîne de Ponzi (pratiquée il y a quelques années par un certain M. Bernard Madoff).